

Le suicide des agriculteurs, le cinéma et la loi

17/12/2019



Le film d'Edouard Bergeon, « Au nom de la terre », connaît un grand succès auprès du public. Il faut dire que Guillaume Canet a su donner une dimension dramatique et incarner un personnage complexe. L'histoire se termine par un suicide. On sort de la salle en se demandant comment cet homme a pu en arriver là et surtout, comment limiter ce désespoir qui mène à une issue fatale.

C'est exactement la question qui a décidé Henri Cabanel, sénateur de l'Hérault, à déposer une proposition de loi cet automne. Viticulteur, il connaissait le fléau, mais c'est le film qui l'a poussé à agir. Son texte comporte essentiellement un article qui demande aux banques de saisir la MSA dans les situations où un agriculteur a trop de difficultés à rembourser ses emprunts. Ce signalement permettrait d'envoyer sur place du personnel spécialisé pour les aider à trouver des solutions avant qu'il ne soit trop tard. La proposition a eu un parcours rapide. A peine déposée, elle a été discutée le 13 décembre en séance publique (<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl18-746.html>). Dans un discours de présentation très émouvant (1), le sénateur a proposé que le projet repasse en commission afin d'être étoffé et amendé. Il n'est pas impossible que le Gouvernement le reprenne à son compte. Peu importe, l'essentiel pour Henri Cabanel est de prendre rapidement des dispositions efficaces.

On se doute bien en effet que la loi n'empêchera pas les suicides. Mais on doit pouvoir en limiter le nombre en aidant les agriculteurs à mieux maîtriser leur gestion et à relativiser leurs difficultés, en les analysant et en se concentrant sur la solution à apporter à certaines d'entre elles.

Des pistes de réforme

Le film d'Edouard Bergeon est symptomatique. La première difficulté du héros est son rapport au père. Il lui a vendu la ferme à un prix trop élevé et, particularité très agricole, il passe souvent dans son ancienne exploitation en critiquant toutes les décisions de son fils. La loi ne peut rien dans ce cas. En revanche, elle peut alléger le poids de la succession, c'est ce que propose AGIRAGRI, pour que les jeunes reprennent sur des bases économiques saines (2). Elle peut aussi empêcher la fuite en avant trop fréquente des nouveaux ateliers aux résultats mirobolants en responsabilisant davantage les financements, d'autant plus excessifs que les taux sont très bas. Henri Cabanel s'est pourtant heurté à une vive opposition des banques qui refusent d'assumer toute responsabilité. Il suggère aussi de scinder la MSA en deux organismes distincts, comme c'est le cas dans les autres régimes de sécurité sociale : l'un qui perçoit les cotisations et l'autre qui verse les prestations. Il est difficile en effet pour les agriculteurs de faire confiance au « bourreau » qui le harcèle quand il cumule les retards de paiement.

Par ailleurs, il serait possible de capitaliser l'expérience des nombreuses associations départementales de solidarité pour mieux ajuster les mesures permettant de limiter le désespoir créé par l'économie. C'est l'une des pistes étudiées par Patrick Maurin, chargé en février dernier par le Président de la République d'une proposition de loi de « prévention et soutien aux douleurs paysannes ». Suite au suicide d'un ami d'enfance, il s'est levé pour faire entendre le mal-être des agriculteurs. Il a pris son bâton de pèlerin et marché, sac à dos, béret sur la tête, 2 000 km à travers la France. Le 24 janvier 2020, il sera l'invité de la Matinagri d'AGIRAGRI, où il dévoilera des propositions, avant une remise de son rapport au Président Emmanuel Macron au printemps.

Des causes variées

Le film d'Edouard Bergeon fait œuvre utile en facilitant la prise de conscience d'un tabou, grâce à la puissance d'émotion que peut apporter le cinéma. Maintenant, il est grand temps de se pencher sur les causes pour avoir quelques chances d'agir avec succès pour une meilleure prévention. Pour ce faire, les élus peuvent s'appuyer sur la récente thèse de Nicolas Deffontaines (3), chercheur associé à l'INRA. Il en distingue quatre principales :

- L'imbrication entre travail et famille. La ferme est en même temps lieu d'habitation et de travail ; la cohabitation fréquente entre générations aiguise les conflits ;
- Les agriculteurs âgés sans successeur ont parfois le sentiment que tout le travail d'une vie n'a eu aucune utilité ;
- L'impression de déqualification d'individus qui se sentent isolés socialement ;
- Le poids économique d'une exploitation. Il peut être écrasant, même pour des agriculteurs qui semblent avoir bien réussi mais qui, en cas de retournement rapide de conjoncture, ne peuvent plus assumer des investissements trop lourds.

Un agriculteur se suicide tous les deux jours en France. C'est énorme et pourtant, la statistique reste sous-évaluée car, rappelle Nicolas Deffontaines, le classement du décès en accident du travail offre une solution financière plus favorable à la famille du défunt. C'est une autre aberration que la loi doit pouvoir changer.

(1) « Le compteur tourne. Ce compteur, c'est celui des vies arrachées par le sang de la terre. Celui du prix non rémunérateur, celui du travail acharné qui ne paye plus, celui de l'aléa qui va tout faire basculer, celui d'un endettement qui vient étouffer la vie de l'exploitant et de sa famille, celui de la peur de recevoir une énième lettre de mise en demeure avant saisie, celui de se voir agresser par des associations... »

(2) Il s'agit d'instaurer une exonération partielle de droits de mutation, à hauteur de 80 % de la valeur de l'outil d'exploitation (assiette de 20 M€ pour limiter l'avantage aux transmissions familiales). En contrepartie, le repreneur s'engagerait à conserver les biens 10 ans.

(3) Nicolas Deffontaines, « Les suicides des agriculteurs. Pluralité des approches pour une analyse configurationnelle du suicide » : <https://www.cmh.ens.fr/Soutenance-de-these-Nicolas>